

Contexte

La SDP nous a informés qu'elle réunissait pour la dernière fois le comité de suivi, désormais, le télétravail sera abordé à l'occasion des CT de proximité et de réseau. SDP estime en effet que le télétravail a atteint une certaine maturité à la DGAC.

Aujourd'hui, la DGAC compte plus de 7,4 % de femmes et presque 5,8 % d'hommes en télétravail, pour rappel en 2018, ils n'étaient seulement que 3 % à bénéficier du télétravail. C'est une augmentation sensible.

Le bilan quantitatif montre malheureusement des inégalités de traitement liées au service d'affectation ou au corps d'appartenance comme le montre les tableaux ci-dessous :

	DSAC	DSNA							
% de Télétravailleurs	16,5 %	7,2 % (SNA : 1,9 %)							
			A	B	C	84-16	OE	PNT	Total
Nombre de télétravailleurs			356	229	34	66	24	2	711
% de l'effectif pouvant télétravailler			21,64 %	11,7 %	3,91 %	20 %	3,4 %	28,57 %	12,89 %

La définition de l'effectif pouvant télétravailler est trop souvent liée à l'intitulé du poste détenu par l'agent et moins aux tâches pouvant réellement être télétravaillées.

Entre juin 2018 et juin 2019, il y a eu 709 demandes de télétravail ; 114 ont été refusées principalement pour des activités jugées inéligibles ou l'utilisation de logiciels incompatibles avec le télétravail ou un volume d'heures « télétravaillables » insuffisant.

FO constate que les efforts et la volonté d'aboutir commencent à avoir raison des résistances observées dans certains services. Des efforts restent cependant encore à faire notamment à la DSNA où des activités pouvant être exercées en télétravail ne le sont pas uniquement par refus de la hiérarchie sous le prétexte de l'indivisibilité de la mission !!!!

Avenir du télétravail et évolution de la procédure

Un module de formation pour les encadrants de télétravailleurs est disponible sous Bravo Victor. Les encadrants peuvent s'inscrire tout au long de l'année. La durée de la formation est d'une heure déclinée en 3 séquences. Un test de connaissances est proposé à l'issue de chaque déclinaison et en fin de formation.

Ses objectifs :

- Connaître l'organisation et les objectifs du télétravail
- Connaître le contexte réglementaire et les règles déontologiques
- Comprendre les enjeux notamment la sécurité des données
- S'approprié les modalités de suivi (traçabilité)

Evolution de l'outil SIRH

Une mutation met fin automatiquement dans l'outil au télétravail de l'agent.

De nouvelles statistiques sont disponibles comme le nombre de jours télétravaillés et un compteur de jours télétravaillés sur une période ou sur la carrière.

Une consultation auprès des télétravailleurs et de leurs encadrants a été menée. Une vingtaine d'agents y ont participé. De ces réflexions découlera une évolution de la procédure et de la mise œuvre du télétravail. Une charte nationale sera élaborée.

Accessibilité aux applications et aux serveurs.

La sécurisation des liaisons VPN et la gestion des clés d'identification (PKI) devraient être disponibles d'ici fin 2019. Les contraintes techniques sont en cours d'être finalisées, resteront les aspects organisationnels à mettre en place. Les calendriers de mise en œuvre seront vraisemblablement identiques.

Vos représentants FO : **Jérôme CAFFIN (SNNA-FO) Dominique THOMAS (SNPACM-FO)**
 Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

